

Collectivités locales

Ensemble, économisons l'électricité



Toute l'année et surtout en hiver, les gestes d'économies d'électricité de chacun comptent pour tout le monde

- 1 Éteindre l'éclairage intérieur des bâtiments la nuit**, le week-end et lors des périodes de fermeture, conformément à la réglementation. Remplacer ses anciens éclairages par des éclairages plus efficaces avec un détecteur de présence.
- 2 Réduire l'éclairage extérieur** (sauf éclairage de sécurité), notamment publicitaire et l'éteindre au plus tard à 1h conformément à la réglementation. Privilégier les éclairages à LED (notamment pour les illuminations de Noël).
- 3 Réduire la consommation des appareils informatiques** : paramétrer la veille des ordinateurs, éteindre complètement les écrans et les unités centrales la nuit, préférer les ordinateurs portables, limiter le nombre d'imprimantes en privilégiant des appareils multifonctions.
- 4 Maîtriser l'usage du courrier électronique** : éviter d'envoyer des pièces jointes trop lourdes, limiter le nombre de destinataires, éviter de stocker trop de messages, trier et nettoyer régulièrement sa messagerie. Optimiser le fonctionnement des serveurs informatiques.
- 5 Adapter la température moyenne de chauffage** conformément à la réglementation : 19°C pour les pièces occupées, 16°C hors période d'occupation, 8°C si les lieux sont inoccupés plus de deux jours.
- 6 Faire entretenir les pompes à chaleur ou les climatisations réversibles**, en plus de l'inspection quinquennale obligatoire. Faire vérifier le bon fonctionnement général des systèmes de chauffage.
- 7 Prendre en compte la performance énergétique dans les marchés publics**, pour la construction ou la location de bâtiments, les solutions de chauffage, les véhicules, les équipements de bureau.
- 8 Optimiser, réduire ou arrêter les systèmes audiovisuels non indispensables**, tels que les projecteurs ou écrans des halls d'accueil ou des cafétérias.



Pour aller plus loin dans les économies d'énergie, la réalisation d'un audit énergétique ou la mise en place d'un système de management de l'énergie (ISO 50 001) permettent d'identifier d'autres écogestes adaptés à votre structure.